

« Et toi tu Même ? »

Dossier Pédagogique post-spectacle

à l'intention des enseignant·e·s
et des programmeurs·trice·s



Spectacle de et avec Mélancolie Motte

Histoires pour rêver à l'égalité

Tout public dès 7 ans

Scolaires dès 8 ans

Durée : 50'

« Et toi tu Même ? » / Intentions

- « Votre fille est toujours à grimper aux arbres, jouer au foot, faire des cabanes...un vrai garçon manqué ! »
- « C'est quoi pour vous alors, Mr Guillaume, un garçon réussi ? Et pourquoi on dit jamais une fille manquée ? La mienne n'est en tous cas pas un enfant manqué. C'est une Aurore réussie ! » (extrait)

Si la moitié des hommes sur la terre sont des femmes, nous ne sommes pas sans savoir que les droits des uns et des unes ne trouvent souvent pas la même équité ... Sensibiliser le public dès son jeune âge et conscientiser les mentalités sur les préjugés des genres est d'une utilité publique urgente et d'une actualité brûlante.

En utilisant l'atmosphère d'un bistrot comme récit cadre, différents propos ont été évoqués : le sexe se résume-t'il au bleu pour l'un et au rose pour l'une ? Pourquoi les grands noms qu'a retenus l'Histoire sont-ils principalement masculins ? Et combien d'entre nous savent à quel point Napoléon était mysogine ? Quant aux mots de la langue française, se rend t-on compte à quel point la règle grammaticale du masculin qui l'emporte sur le féminin est inscrit dans nos modes de fonctionnement ? ...

Les histoires racontées au sein de l'auberge font toutes contre-poids aux affirmations bornées du client chasseur et sèment tacitement, pour lui et pour le public, des graines tout au long du chemin que Guillaume devra parcourir pour rêver l'égalité mais aussi et surtout pour découvrir et accepter son propre équilibre intérieure-intérieur.

L'idée ici n'est pas de défendre le féminin à tout prix mais de déstabiliser les idées préconçues sur les hommes et les femmes, de décroquer les genres, et d'évoquer également, sans la nommer, l'homosexualité. Et tout cela pour nous aider à accepter nos parts féminines et masculines et nous rendre plus entiers.

« Et toi tu Même ? » est donc un spectacle sur la parité des droits, mais surtout une ode à l'Amour de soi et de l'autre.

Ce dossier pédagogique vous propose de petits jeux et quelques informations donnant matière à réflexion, pour plus petits ou pour plus grands, en fonction de vos préférences.

I. Jouons avec les Mots de la langue françaises

« Bienvenue à toutes. A toutes les personnes présentes ici » ... (Extrait)

Ecris le féminin des mots ci-dessous :

Le médecin :

Le portier :

Le moutard :

Un marmot :

Un gars :

Un poussin :

Un lionceau :

Le rouge :

Le jaune :

Que constatons-nous ? Ces mots féminisés deviennent des choses, des sujets, n'ont pas de féminin ou deviennent même des maladies !

Peux-tu trouver d'autres exemples en écrivant le masculin du féminin, et le féminin du masculin où la signification n'est plus pareille ?

II. Bleu/Rose – Robe/Pantalon

Observez la couleur des livres jeunesse ou de certaines boîtes de jeux dans les magasins, ainsi que celle des vêtements. Tout nous pousse à l'idée que les filles doivent être en jupe et porter du rose. Les garçons doivent être en bleu et en pantalon ... Reliez les vêtements ci-dessous au genre féminin et masculin. Que constates-tu ?



III. Qui fait quoi à la maison ?

ACTIVITÉ	Papa	Maman	Les 2	ACTIVITÉ	Papa	Maman	Les 2
Faire les courses				Faire de la danse			
Choisir la voiture				Raconter une histoire aux enfants			
Cuisiner				Repasser			
Mettre la table				Nettoyer les WC			
S'occuper des enfants				Aller au ciné			
Faire la vaisselle				Organiser les vacances			
Mettre les enfants au lit				Réaliser les peintures			
Passer l'aspirateur				Aller au théâtre			
Laver la voiture				Changer les draps			
Laver le linge				Préparer la fête d'anniversaire			
Tondre la pelouse				S'occuper des factures			
Faire du sport				Sortir les poubelles			
Faire du foot				conduire les enfants aux parascolaires			

* proposition d'activité tirée du dossier *Gilrs day Boys day* (voir fin de notre point VII)

IV. L'écriture inclusive et IEL, qu'est-ce que c'est ?

Bien qu'« *Un homme sur deux est une femme* » (Monique Wittig, membre du mouvement MLF), la loi grammaticale française fait que le masculin l'emporte sur le féminin. Par exemple : un groupe est constitué de 9 jolies filles + un beau garçon. Si tu veux parler de leurs beautés, tu montreras le groupe et dira « Ils sont beaux ». Ce n'est donc ici pas la majorité qui l'emporte. L'écriture inclusive est née de la volonté de faire changer les mentalités sur l'égalité homme/femme par le langage et souhaite revisiter pour mettre le féminin à égalité avec le masculin.

Règle n°1: Mentionner par ordre alphabétique les termes au féminin et au masculin.

On dirait donc classiquement : ils font du cinéma, et ce, même s'il y a des hommes et des femmes dans le groupe. Dans l'écriture inclusive, on précise le genre dans le sujet par ordre alphabétique donc ici en commençant par le féminin: *Elles et ils font du cinéma*

Quant à l'accord, il se fait avec le sujet le plus proche du verbe. Par exemple : *Les hommes et les femmes sont belles*

Règle n°2: Utiliser un point milieu pour marquer le genre des mots

Voici un exemple illustrant cette règle.

la candidat·e / les candidat·e·s

les chef·fe·s

les artisan·e·s

les commerçant·e·s

les programmeur·rice·s

les instituteur·rice·s

Règle n°3: Ne plus utiliser les majuscules de prestige à Homme ou Femme. L'objectif est de mettre en avant les deux genres. Par exemple, au lieu de dire les droits de l'Homme, on dira : *Les droits humains*

En écriture inclusive, la traduction de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen serait :

« *Déclaration des droits humains et du·de la citoyen·ne* »

« *Un garçon de treize ans est en voiture avec son père quand ils ont un accident. Le père meurt sur le coup et le fils est transporté d'urgence à l'hôpital. Le meilleur chirurgien est appelé pour l'opérer, mais au moment où il voit le garçon, il dit : « Je ne peux pas l'opérer, c'est mon fils ». Comment est-ce possible ? ».*

* devinette tirée du dossier *Gilrs day Boys day* (voir fin de notre point VII)

IEL, ça veut dire quoi et ça s'accorde comment ?

Le dictionnaire Le Robert a publié dans sa version internet un nouveau mot en novembre 2021 qui a mené à beaucoup de controverses : « Iel », contraction d'« il » et d'« elle », est un « pronom personnel sujet de la troisième personne du singulier et du pluriel, employé pour évoquer une personne quel que soit son genre. L'usage du pronom iel dans la communication inclusive », peut-on lire sur le site du dictionnaire.

La ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes en France, Elisabeth Moreno, ne trouve pas « choquant » cette décision du Petit Robert. « *C'est un progrès pour les personnes qui ont envie de se reconnaître dans ce pronom. Je ne vois pas ce que cela enlève à ceux qui n'ont pas envie de l'utiliser.* » Par contre, Jean-Michel M. Blanquer, ministre de l'éducation en France, écrit : « *Je soutiens la protestation contre la parution de IEL dans le Petit Robert. L'écriture inclusive n'est pas l'avenir de la langue française. Alors même que nos élèves sont justement en train de consolider leurs savoirs fondamentaux, ils ne sauraient avoir cela pour référence.* » Et vous, qu'en pensez-vous ?

Ci-joint articles et vidéo pour alimenter le débat :

- https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/11/17/le-robert-confirme-l-ajout-du-pronom-iel-dans-son-edition-en-ligne_6102440_3224.html
- https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/11/18/brigitte-macron-critique-l-ajout-du-pronom-iel-dans-le-dictionnaire-en-ligne-du-robert_6102593_823448.html
- <https://www.youtube.com/watch?v=FHzcWslpEp4>

IV. Égalité ou Équité ? Matière à débat ...

Pour interpeller le plus grand nombre, nous avons fait le choix de mettre en sous-titre dans notre spectacle : « Histoires pour rêver à l'égalité ». Mais nous vous laissons ci-dessous à la réflexion du terme le plus juste concernant la thématique ...



L'ÉGALITÉ SERAIT D'AVOIR DEUX PLOTS CHACUN. ET DE
NE PAS AVOIR LA MÊME VUE.

L'ÉQUITÉ EST D'AVOIR LE NOMBRE DE PLOTS DONT
CHACUN A BESOIN. POUR AVOIR LA MÊME VUE.

VII. Parité homme/femme : quelques faits

Le principe de l'égalité des hommes et des femmes n'est inscrit dans la Constitution belge qu'en 2000 et dans la Constitution française qu'en 1999 ...

1) Le droit de vote

La Nouvelle-Zélande est l'un des premiers du monde à avoir autorisé le droit de vote des femmes en 1893. Le droit de vote des femmes n'a été autorisé qu'en 1944 en France et en 1948 en Belgique, alors que les hommes pouvaient voter au suffrage universel depuis 1851(F)/1893(B). L'Arabie Saoudite n'a accordé le droit de vote des femmes qu'en 2011. C'est le dernier pays pour l'instant même s'il reste encore beaucoup d'autres pays qui n'ont toujours pas accepté cette loi.

Pour aller plus loin : Les suffragettes - <http://8mars.info/les-suffragettes>

2) L'école

En Belgique : en 1864, la première école moyenne pour les filles à Bruxelles est fondée. En 1880 : les universités ouvrent leurs portes aux filles.

En France : 1698 : l'école est ouverte aux garçons. 1822 Loi Jules Ferry : l'école primaire est obligatoire et gratuite pour les filles comme pour les garçons. 1924 : L'enseignement secondaire est le même pour les filles que pour les garçons. 1976 : la mixité dans les écoles est obligatoire.

Aujourd'hui, deux tiers du milliard d'adultes analphabètes dans le monde sont des femmes et deux tiers des 130 millions d'enfants non-scolarisés sont des filles. Sur les vingt dernières années, le taux de scolarisation pour les filles est passé de 38% à 78%. Aujourd'hui, dans certaines facultés universitaires, les filles sont plus nombreuses que les garçons et, de manière générale, leur taux de réussite est supérieur à celui de leurs compagnons.

Pour aller plus loin dans la lutte contemporaine pour l'égalité dans l'éducation :

- Malala ; écolière pakistanaise - <https://www.1jour1actu.com/articledossier/malala-yousafzai/>
- Isabelle Gatti de Gamond, institutrice belge - <http://www.ecoles.cfwb.be/argattidegamond/Administration/Histoire.htm>
- Louise Michel , institutrice française - <https://www.1jour1actu.com/articledossier/louise-michel-institutrice-ecole/>

3) Le travail

Les femmes gagnent en moyenne 25% de moins que les hommes

Plus d'une femme sur quatre est en temps partiel

42 % d'écart dans les droits à la retraite

Tâches domestiques et enfants : les femmes y consacrent deux fois plus de temps que les hommes

En France : 1907 : la femme mariée qui travaille a le droit de disposer de son salaire. 1920 : Les institutrices obtiennent l'égalité de rémunération avec les hommes. 1965 : Les femmes mariées peuvent exercer une profession et sont autorisées à ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation de leur mari. 1971 : loi rendant obligatoire l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes pour un même travail.

Néanmoins, aujourd'hui encore, à 10% environ en défaveur des femmes.

En Belgique : 1900 : la loi reconnaît le droit à l'épargne de la femme mariée, ainsi que le droit d'obtenir un contrat de travail et d'encaisser son propre salaire. 1921 : Les institutrices obtiennent l'égalité de rémunération avec les hommes. 1969 : la loi sur les contrats de travail interdit aux employeurs de renvoyer les femmes pour cause de grossesse ou de mariage. 1970 : Les femmes sont autorisées à ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation de leur mari. 1975 : loi rendant obligatoire l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes pour un même travail.

Postes politiques : 1965 : première femme au gouvernement belge : Margherite de Riemaecker-Legot en tant que ministre de la famille et du logement. 1974 : Simone Veil devient ministre de la santé en France. En Belgique, seulement 15% de femmes environ étaient élues en 1995 au sein des différents organes politiques, alors qu'elles le sont à présent à plus de 40% ! En France, la parité a progressé dans les assemblées locales qui comprennent aujourd'hui entre 40 et 50% de femmes. Les Françaises sont également bien présentes au Parlement européen. Mais les femmes restent sous-représentées au Parlement et dans les fonctions exécutives.

Postes culturels en France : bien que 52 % des étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture en spectacle vivant sont des étudiantes, seulement 23 % des spectacles programmés par les théâtres nationaux sont de productions féminines. En musique, on ne compte que 7 % de femmes parmi les artistes. Quand aux postes de direction, la part de femmes à la tête des lieux de création et de diffusion du spectacle vivant subventionnés par le ministère de la Culture est la suivante en 2016 : 0 % dans les théâtres nationaux, 13 % dans les centres chorégraphiques nationaux, 15 % dans les Maisons d'opéra, 25 % dans les centres dramatiques nationaux et régionaux, 29 % dans les scènes nationales.

4) Pour aller plus loin

Un superbe dossier d'animation intitulé « Girls day Boys day » a été construit par la Direction de L'Égalité des Chances, du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est en principe adressé au premier et second degré, mais certaines activités ludiques peuvent être utilisées avec un public plus jeune (ex P.20) ou pour l'enseignement spécialisé (ex P 40 Jeu de Mimes). N'hésitez pas à vous en servir !

http://www.egalite.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=9f9f18bb003d90b24d1fc8e1899dbd1d07d8ad3a&file=uploads/tx_cfwbitemsdec/GDBD__versionWEB.pdf

VIII. Napoléon et Olympe de Gouge

*« La femme est donnée à l'homme pour qu'elle lui fasse des enfants ;
elle est sa propriété comme l'arbre à fruits est celle du jardinier.
Bref, la femme et ses entrailles sont la propriété de l'homme,
il en fait donc ce que bon lui semble » (Code Napoléon).*

Force est de constater que beaucoup d'entre nous, hommes ou femmes, connaissons bien plus de personnalités masculines qui ont compté dans l'Histoire que de personnalités féminines. Dans le spectacle, Marie la Patronne de l'Auberge, argumente que la plupart des livres d'Histoire sont écrits par les hommes ... Sans doute est-ce une raison. Une autre étant également le manque d'éducation. Napoléon, cité dans « Et toi tu Même ? », fût l'une des personnes qui a beaucoup posé d'interdits au sexe féminin :

En effet, contrairement au principe révolutionnaire de l'égalité des individus, le Code Napoléon inscrit l'enfermement des femmes au sein de la famille. Considérées comme des mineures, elles sont soumises, jusqu'en 1970, à l'autorité du père et du mari :

- interdiction d'accès aux lycées et aux universités ;
- interdiction de signer un contrat, de gérer ses biens ;
- exclusion totale des droits politiques ;
- interdiction de travailler sans l'autorisation du mari ;
- interdiction de toucher elle-même son salaire ;
- contrôle du mari sur la correspondance et les relations ;
- interdiction de voyager à l'étranger sans autorisation ;
- répression très dure de l'adultère pour les femmes ;
- les filles-mères et les enfants naturels n'ont aucun droit.
-

Il faut ensuite ajouter :

- en 1810 : le « devoir conjugal » est une obligation (il n'existe pas de viol entre époux) ;
- en 1816 : en prime pour toutes et tous, l'interdiction de divorcer !

Or, qui connaît, pour ne citer qu'un exemple, **Olympe de Gouges** ?

Quand survient la Révolution Française en 1789, Olympe de Gouges réclame avant toute chose l'égalité des droits entre tous les citoyens sans distinction de sexe, de couleur ou de revenu. Elle plaide aussi pour le droit au divorce, pour lequel elle sera exaucée 1792, mais cette loi sera mise au placard par Napoléon ensuite.

Olympe de Gouges brave la bienséance révolutionnaire en publiant une parodie de l'auguste Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen sous l'intitulé : Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, avec une dédicace à la reine Marie-Antoinette, où l'on peut lire : « La femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit avoir également le droit de monter à la tribune ».

Elle est arrêtée sur ordre de Robespierre et guillotinée le 3 novembre 1793.

Beaucoup d'autres femmes méritent notre attention dans l'Histoire : Hatchepsout (reine pharaon déguisée en roi) et Cléopâtre en Egypte, Elizabeth 1 (née fille, rejetée et enfermée de par son genre féminin par son père le roi avant de devenir reine d'Angleterre) ou la reine de Jamaïque Nanny des Marrons, issue de l'esclavage ... Mais aussi de grandes artistes, mathématiciennes, anthropologues ... Les bandes dessinées « **Culottées** » ou le livre « **Histoires du soir pour Filles Rebelles** » sont de très bonnes sources pour l'aborder avec un jeune public.

IX. LGBT et LGBTQI, qu'est-ce que c'est ?

*« Pourquoi cherches-tu à savoir si c'est un homme ou un femme, mon fils ?
N'est-ce pas l'amour qui est important ?... » (Extrait)*

Dans « Le banquet » de Platon, Aristophane raconte le mythe de l'Androgyne avec une modernité qui ferait rougir nos contemporains : « (...) Chacun de nous n'est donc qu'une moitié d'homme qui a été séparée de son tout. Ces moitiés cherchent toujours leurs moitiés. Les hommes qui proviennent de la séparation de ces êtres composés qu'on appelait androgynes aiment les femmes. Mais les femmes qui proviennent de la séparation des femmes primitives ne font pas grande attention aux hommes, et sont plus portées vers les femmes : à cette espèce appartiennent les lesbiennes. De même, les hommes qui proviennent de la séparation des hommes primitifs cherchent le sexe masculin (...) »

LGBTQI sont des sigles utilisés pour qualifier les communautés lesbiennes, gay, bisexuelle, trans, queer, intersexe et assimilées qui sont utilisés pour désigner des personnes non hétérosexuelles.

Les termes sont relatifs à l'orientation sexuelle et affective ainsi qu'à l'identité de genre:

- Homosexualité: se dit d'une attirance exclusive envers les personnes de son propre genre (couramment désignées comme « lesbiennes » pour les femmes et « gays » pour les hommes).
- Bisexualité : se dit de l'attirance potentielle envers les personnes de son propre genre et d'un ou plusieurs autres genres, à des degrés divers (en particulier, la bisexualité consiste rarement en une attirance « égale » envers tous les genres.
- Trans : se dit d'une personne dont l'identité de genre n'est pas en accord avec le sexe biologique assigné à la naissance. Les personnes transgenres peuvent effectuer des transitions de différents types: sociales, hormonales ou chirurgicales. D'autres personnes trans ne ressentent pas la nécessité d'effectuer la totalité des démarches à disposition.
- Intersexe: se dit d'une personne née avec des caractéristiques sexuelles (organes génitaux, gonades, taux d'hormones et/ou chromosomes) qui ne correspondent pas aux définitions typiques de « mâle » et « femelle » (Non lié au genre mais au sexe biologique donc).

Pour plus d'informations ou questions :

Le Non Dit Asbl
+ 32 (0)487 84 06 88 – info@melancolie.org
www.melancolie.org